



Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 26 Mars 2024.

**Département
des Landes**

Direction Générale Adjointe
Ressources Humaines, Systèmes d'Information
et Moyens Généraux

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 040-224000018-20240326-I202400301-AR



N° I202400301
LB/SB

Mont-de-Marsan, le 13 mars 2024

**COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN
MATIERE DE SANTE, DE SECURITE,
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté interministériel du 9 mars 2022 fixant au jeudi 8 décembre 2022 la date de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 13 mai 2022 instituant un Comité Social Territorial (CST) et une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail (FSSSCT) au sein du CST ;

VU la délibération n°1 du Conseil départemental des Landes en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU les élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale qui se sont tenues le 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial et la proclamation des résultats intervenue le même jour ;

VU l'arrêté n° I202300031 du 5 janvier 2023 portant composition du Comité Social Territorial ;

VU l'arrêté n° I202300032 du 6 janvier portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial ;

VU les courriels des organisations syndicales CFDT, CGT et UNSA désignant leurs représentants titulaires et suppléants à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail au sein du CST ;

VU l'arrêté n° I202301235 du 10 juillet 2023 portant nouvelle composition du Comité Social Territorial, suite à démission d'un membre suppléant représentant du personnel ;

VU l'arrêté n° I202301236 du 31 juillet portant nouvelle composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail (FSSSCT), suite à démission d'un membre suppléant au sein de la FSSSCT ;

VU l'arrêté n° I202301495 du 10 octobre 2023 portant nouvelle composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail (FSSSCT), suite à la démission d'un membre titulaire au sein de la FSSSCT, ce dernier restant suppléant et à la suite de la désignation en remplacement d'un membre titulaire ;

VU la lettre de démission de M. Gilles KERLORC'H représentant suppléant à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail (FSSSCT) ;

VU la désignation présentée par le syndicat CFDT de Mme Sabine PORCHER, devenant suppléante en remplacement de M. Gilles KERLORC'H ;

CONSIDERANT que Mme Sabine PORCHER remplit les conditions d'éligibilité au CST à compter du 4 mars 2024 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté N° I202301495 du 10 octobre 2023 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 - A compter du 4 mars 2024, la composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité, et des Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial est fixée comme suit :



- en qualité de représentants de l'Administration (*inchangé*) :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Xavier FORTINON , Président du Conseil Départemental	M. Jean-Luc DELPUECH
M. Henri BEDAT , représentant du Président du CD et Président de la FSSST du CST	M^{me} Agathe BOURRETERE
M^{me} Magali VALIORGUE	M^{me} Muriel LAGORCE
M. Didier GAUGEACQ	M^{me} Monique LUBIN
M^{me} Christine FOURNADET	M. Julien PARIS
M. Paul CARRERE	M^{me} Dominique DEGOS
Mme Patricia BEAUMONT	M. Frédéric DUTIN
M. Damien DELAVOIE	M^{me} Eva BELIN

- en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires	Membres suppléants	Syndicat
Mme Myriam MORIN	Mme Nathalie FONS-CARRASCO	CFDT
Mme Soizic RAGUENES	Mme Valérie ROBINO	CFDT
Mme Isabelle GODEFROY-DELOBEL	M. Alain PICHON	CFDT
M. Jean-Marc PADELLEC	Mme Sabine PORCHER	CFDT
M. Laurent DANTHEZ	M. Christophe GODEFROY	CGT
Mme Christine BRANCO	M. Gilles LASCOSTES	CGT
M. Laurent PALADOS	Mme Mathilde CHARON-BURNEL	UNSA
M. Richard MARSAN	Mme Valérie COUTY	UNSA

ARTICLE 2 - Cet arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité. M. le Directeur Général des Services et Mme la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif préalable auprès du Président du Conseil départemental des Landes, dans les deux mois qui suivent la présente notification.

- recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Pau, dans les deux mois qui suivent la présente notification ou dans les deux mois qui suivent la notification de la décision rendue sur le recours administratif préalable.

Xavier FORTINON
Président du Conseil Départemental